

DR
REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité Justice Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2013-238 DU 03 MAI 2013
Chargeant Monsieur Didier AKPLOGAN-DJIBODE
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de
l'intérim de Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA,
Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de
l'Artisanat et du Tourisme, pour compter du lundi 22
au mardi 30 avril 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu : la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu : la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu : le Décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

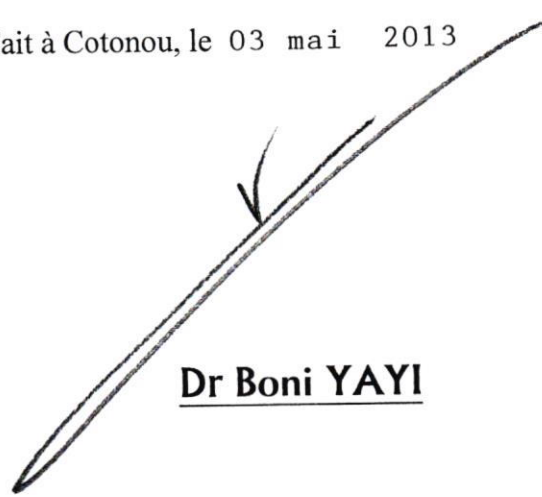
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, son intérim sera assuré par Monsieur Didier
AKPLOGAN-DJIBODE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs pour compter du lundi 22
au mardi 30 avril 2013.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS PR 06 PM 1 AN 4 CS 3 CC 3 CES 3 HAAC 3 HCJ 3 CS 3 SGG 4
MINISTERES 26 JO 1

